



**COURS PRÉPARATOIRES**  
**AU TEST DE COMPÉTENCES LINGUISTIQUES**

**CATALOGUE DE FORMATIONS**

## **PRÉSENTATION**

Cours préparatoires au test de compétences linguistiques FCL.055  
(<https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/484/>)

Les cours préparatoires sont disponibles sous forme de packs comprenant un nombre d'heures défini par vidéoconférence avec un formateur et deux cours e-learning.

## **LES PACK DE COURS VIP**

Les packs de cours, VIP, comprennent :

- entre 3 et 12 heures de cours avec formateur par vidéoconférence
- 30 jours d'accès au cours en ligne SHORT FINAL
- 30 jours d'accès au cours radio en ligne READING YOU FIVE

Chaque pack est destiné à un public et à des prérequis spécifiques (voir la fiche de la formation).

Les horaires sont établis de commun accord entre le bénéficiaire et le formateur.

## **OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES**

A l'issue de la formation, le bénéficiaire pourra oralement en anglais et sur un thème aéronautique :

- Effectuer une présentation (interview)
- Décrire les éléments composants une photographie
- Expliquer le contenu d'un texte à lire
- Répondre à des questions ouvertes
- Effectuer un vol simulé en utilisant la phraséologie standard

## **CRITÈRES D'ÉVALUATION**

Les critères utilisés sont définis par l'EASA et l'OACI et sont accessibles en annexe de ce catalogue.

## **PROCESSUS D'INSCRIPTION**

L'inscription est confirmée lorsque :

1. Le bénéficiaire fait une demande de cours via le site web d'AEPS ou via le site web "Mon compte formation".  
Le bénéficiaire peut également contacter AEPS par email ou par téléphone.
2. Les prérequis et les besoins sont identifiés et validés en deux étapes :
  - a. Le bénéficiaire effectue un test de niveau de compétences linguistiques (QCM) en ligne
  - b. AEPS contacte le bénéficiaire afin d'évaluer plus en détail le niveau de compétences linguistiques\*.
3. L'inscription est validée par AEPS (convention si il ne passe pas les CPF???)
4. La formation peut débuter après un délai de 11 jours (période de rétractation)

*\* Si à l'issue des 2 étapes d'évaluation des compétences linguistiques, aucune de nos formations n'est adaptée aux besoins du bénéficiaire, une solution lui sera proposée.*

## **PUBLIC**

Ces cours sont destinés aux pilotes et élèves-pilotes d'aéronef VFR et IFR souhaitant se préparer aux différentes épreuves du test de compétences linguistiques FCL.055

## **ACCESSIBILITÉ ET HANDICAP**

**Que le bénéficiaire soit reconnu en situation de handicap ou pas, rendre nos formations accessibles à toutes et à tous fait partie de notre engagement et correspond à notre vision du respect.**

Si le bénéficiaire a besoin d'une compensation ou adaptation pour le contenu, les supports, le matériel utilisé, les horaires, le rythme, nous sommes à son écoute.

Nous ne pouvons pas garantir au bénéficiaire que nous arriverons à le satisfaire, mais nous pouvons vous promettre que nous mettrons notre énergie à essayer.

## **ÉVALUATION DES ACQUIS**

Tout au long du parcours de formation, le formateur évalue les compétences linguistiques du bénéficiaire.

Le formateur effectue une évaluation des compétences acquises sur base de la grille EASA/OACI.

# VIP 3

## **Pré-requis**

Ce cours est destiné au pilote ayant une bonne maîtrise de l'anglais général et une bonne pratique de la phraséologie standard.

## **Niveau de départ requis**

**EXTENDED** (<https://www.touch-english-and-go.com/icao-easa-rating-scale/>)

## **Objectif de l'apprenant**

Niveau 5 ou niveau 6 selon la grille EASA

(<https://www.touch-english-and-go.com/icao-easa-rating-scale/>)

## **Le cours inclus**

- 3 heures de cours individuel avec formateur par vidéoconférence
- 30 jours d'accès au cours préparatoire en ligne "Short Final"
- 30 jours d'accès au cours radio en ligne "Reading You Five"

## **Prix**

441€

## **CPF**

Cette formation est finançable via votre compte CPF. Dès réception de votre demande, il faudra compter un délai de 11 jours avant de pouvoir démarrer votre formation.

[Lien vers le formulaire d'inscription de "Mon compte formation"](#)

# VIP 6

## **Pré-requis**

Ce cours est destiné au pilote ayant une bonne maîtrise de l'anglais général et une bonne pratique de la phraséologie standard.

## **Niveau de départ requis**

**EXTENDED** or OPERATIONAL

(<https://www.touch-english-and-go.com/icao-easa-rating-scale/>)

## **Objectif de l'apprenant**

Niveau 4 ou niveau 5 selon la grille EASA

(<https://www.touch-english-and-go.com/icao-easa-rating-scale/>)

## **Le cours inclus**

- 6 heures de cours individuel avec formateur par vidéoconférence
- 30 jours d'accès au cours préparatoire en ligne "Short Final"
- 30 jours d'accès au cours radio en ligne "Reading You Five"

## **Prix**

665€

## **CPF**

Cette formation est finançable via votre compte CPF. Dès réception de votre demande, il faudra compter un délai de 11 jours avant de pouvoir démarrer votre formation.

[Lien vers le formulaire d'inscription de "Mon compte formation"](#)

# VIP 12

## **Pré-requis**

Ce cours est destiné au pilote ayant des bases l'anglais général et des bases de la pratique de la phraséologie standard.

## **Niveau de départ requis**

**EXTENDED** (<https://www.touch-english-and-go.com/icao-easa-rating-scale/>)

## **Objectif de l'apprenant**

Niveau 3 ou niveau 4 selon la grille EASA

(<https://www.touch-english-and-go.com/icao-easa-rating-scale/>)

## **Le cours inclus**

- 12 heures de cours individuel avec formateur par vidéoconférence
- 30 jours d'accès au cours préparatoire en ligne "Short Final"
- 30 jours d'accès au cours radio en ligne "Reading You Five"

## **Prix**

1083€

## **CPF**

Cette formation est finançable via votre compte CPF. Dès réception de votre demande, il faudra compter un délai de 11 jours avant de pouvoir démarrer votre formation.

[Lien vers le formulaire d'inscription de "Mon compte formation"](#)

## CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

---

Article 1 – Par « client », il est entendu toute personne physique ou morale qui a conclu ou souhaite conclure une convention ou un contrat avec la SAS AEPS France. Les conditions commerciales de la SAS AEPS France sont applicables à tous les documents, commandes et exécutions de celles-ci fussent-ils établis à la main antérieurement ou postérieurement à l'établissement des dits documents.

Article 2 – Les présentes conditions générales de vente règlent l'ensemble des relations entre la SAS AEPS France et ses clients, sauf dérogation expresse et acceptée par écrit par la SAS AEPS France. En cas de contradiction, nos conditions générales de ventes priment à tout moment sur celles du client, même s'il est stipulé le contraire.

Article 3 - Dès son inscription, le client est engagé définitivement et irrévocablement envers la SAS AEPS France, indépendamment du paiement d'un acompte et sous réserve des articles 4 et 5 ci-après.

Article 4 – Tout client dispose du droit d'annuler son inscription, exclusivement par écrit. Dans ce cas, et si un acompte ou la totalité du montant de la session a été payé, la SAS AEPS France remboursera la somme versée déduction faite des frais d'annulation, à savoir : € 40 pour toute annulation parvenue jusqu'à 4 semaines avant le début de la session ; € 80 pour toute annulation parvenue entre 4 et 2 semaines avant le début de la session ; € 100 pour toute annulation parvenue moins de 2 semaines avant le début de la session.

Article 5 – Aucun remboursement ne sera effectué par la SAS AEPS France pour toute annulation intervenant après le début du cycle ou d'une session ; le client demeurant tenu du paiement de la totalité du montant du cours. En ce qui concerne les formules à la carte et les cours particuliers, tout cours n'étant pas annulé au minimum un jour ouvrable avant le rendez-vous fixé sera considéré comme presté et donc facturé. Cette possibilité d'annulation sans frais est valable au maximum quatre fois par session de cours commandée. Au-delà de quatre annulations, tout cours sera facturé.

Article 6 – Dans le cas où le nombre d'inscrits à un cycle ou une session est inférieur au nombre minimum tel que précisé dans le catalogue, la SAS AEPS France se réserve le droit : soit d'annuler la session moyennant remboursement de la totalité de la somme versée par le client pour cette session, soit de proposer un nombre d'heures de cours inférieur à celui prévu dans le catalogue en adaptant éventuellement le prix de la session à ces nouvelles conditions. En acceptant cette formule, le client reconnaît être d'accord avec le nouveau tarif horaire ainsi appliqué.

Article 7 – Les prix mentionnés sur le site Internet de la SAS AEPS France s’entendent toutes taxes comprises. Ils ne sont, tout comme les calendriers, qu’indicatifs, la SAS AEPS France se réservant notamment le droit de les adapter. La SAS AEPS France s’engage en ce cas à en aviser tout client inscrit.

Article 8 – Le droit d’inscription est payable au plus tard le premier jour d’un cycle ou d’une session. La SAS AEPS France se réserve le droit de refuser l’accès au cours à toute personne n’ayant pas payé le solde de son inscription, sans préjudice pour la SAS AEPS France de réclamer le paiement intégral du droit d’inscription.

Article 9 – Les factures de la SAS AEPS France sont payables au grand comptant. Toute somme demeurant impayée à son échéance sera majorée, de plein droit et sans mise en demeure préalable, d’un intérêt moratoire au taux de 1% par mois, ainsi que d’une indemnité forfaitaire de 10% avec un minimum de € 40.

Article 10 – Toute personne abandonnant un cycle ou une session reste redevable de la totalité du droit d’inscription relatif à ce cycle ou à cette session.

Article 11 – L’intervention éventuelle des pouvoirs publics dans le paiement du droit d’inscription doit être spécifiée au moment de l’inscription et se faire suivant les réglementations en vigueur. Le client doit apporter la preuve de l’intervention avant le début de la formation et reste seul redevable de la totalité du droit d’inscription au cas où cette intervention n’est pas accordée.

Article 12 – Les locaux et le matériel mis à disposition des participants dans le cadre de leur cours doivent être utilisés “ en bon père de famille ”. Toute dégradation sera portée en compte de la personne négligente. La SAS AEPS France se réserve le droit d’interdire l’accès à un cours à un participant dont le comportement empêche les autres membres de son groupe de suivre leur cours de manière normale. Toute exclusion pour raison disciplinaire se fera sans remboursement ni indemnité.

Article 13 – la SAS AEPS France ne pourra en aucun cas être tenu pour responsable des dégâts causés aux biens propres d’un client par une autre personne ou pour les vols qui pourraient être commis à l’occasion d’un cours.

Article 14 – Toute réclamation doit parvenir au siège social de l’entreprise, sous pli recommandé au plus tard 7 jours après le début du cycle ou d’une session.

Article 15 – Pour les cours pour entreprises et institutions publiques, l’organisation des cours ne peut être réalisée qu’après réception par la SAS AEPS France d’un bon de



commande signé par une personne ayant pouvoir de signature. En l'absence de procédure particulière du client, spécifiée dans un appel d'offres ou sur le bon de commande, toute commande de cours fera l'objet d'une facturation du montant total de la commande à titre d'acompte.

Article 16 – A partir de la quatrième annulation durant un même cycle ou une même session de cours, toute nouvelle annulation est automatiquement portée en compte, et ce, indépendamment du laps de temps qui sépare l'annulation de la date prévue de la leçon annulée.

Article 17 – Certaines données reprises sur le formulaire d'inscription seront incluses dans un « fichier clients » géré par la SAS AEPS France. Le client peut obtenir la communication des données ayant trait à sa personne auprès de la SAS AEPS France. Il peut obtenir la rectification de toute donnée erronée et/ou le retrait de ces données du fichier.

Article 18 – Les présentes conditions générales de vente sont soumises au droit français. En cas de litige seuls les tribunaux de l'arrondissement judiciaire de Valenciennes seront compétents.